

les deux autres nommés l'un Anticosti et l'autre les îles de Mingan, situés au bas du dit fleuve, du côté du nord, consistant, savoir: Celui situé dans la d. rivière des Etchemins, en trois quarts de lieue ou environ, en quoi consistent les îlets qui sont dans la dite rivière, et en trois lieues de front sur pareille de profondeur, à prendre demie lieue au-dessous des dits îlets, en montant ladite rivière, tenant d'un côté à la seigneurie de Lauzon, et de l'autre aux terres non concédées; celui d'Anticosti consistant en une île qui contient environ cent lieues de tour, dont environ quinze lieues de long donnant dans le dit fleuve Saint-Laurent, et le surplus dans la baie (golfe) du dit fleuve; et le dit fief des îles de Mingan consistant en un grand nombre d'îles et îlets, étant du côté du nord, entre la terre ferme et la dite île d'Anticosti, et qui se suivent jusqu'à la baie appelée l'Anse aux Espagnols, dont le dit Sr Comparant n'a pu nous marquer le nombre — le tout à titre de Seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage à rendre et porter au Roi au château Saint-Louis de Québec, duquel les d. fiefs relèvent aux droits et redevances accoutumées suivant la Coutume de Paris, et aux autres charges, clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit Sieur Comparant, ès d. noms, en a rendu à Sa Majesté entre nos mains le douze du présent mois, sur lequel fief situé dans la rivière des Etchemins il n'y a encore aucun domaine ni habitans d'établys.

« Que sur le dit fief d'Anticosti, il y a, dans la partie de l'île qui donne partie dans le d. fleuve et partie dans la Baie, et du côté du nord, deux établissements à la distance de vingt-cinq lieues, ou environ, l'un de l'autre, occupés par le dit Sr Charles Jolliet d'Anticosti et ses engagés, sur lesquels établissements il y a, sur chacun, une maison de bois de vingt pieds en quarré et huit à dix arpens de désert.

« Qu'au bas de la dite île il y a un établissement de pêche sédentaire pour la morue tenu par les d. Sieurs Jolliet.

« Que sur le dit fief des îles Mingan il y a, sur une des îles du dit fief, et du côté du dit fleuve, une maison de bois de vingt pieds en quarré et environ dix à douze arpens de désert, et sur une autre île du dit fief, dans la Baie, vis-à-vis le lieu appelé Mécatina, une autre maison aussi de vingt pieds en quarré et cinq ou six arpens de désert, lesquels lieux sont ordinairement occupés par le Sr Jean Jolliet Mingan et ses engagés pour la chasse et la pêche du loup-marin et du moyac.

« Lesquels aveux et dénombremens le dit Sieur Comparants, ès d. noms. a déclaré contenir la vérité, et a signé.

« DE LA GORGENDIÈRE.

« BÉGON. »

APPENDICE G

PROTÊT CONTRE LA CONCESSION DE L'ÎLE D'ATICOSTI À LOUIS JOLLIET

Cette concession ne se fit pas de l'agrément de tous. Josias Boisseau, « agent général de la Compagnie des Messieurs intéressés en la Ferme du domaine du Roy », déjà mécontent du trafic que faisaient Aubert de La Chesnaye, Jolliet, Lalande et quelques autres sur la Côte Nord et dans les îles, à l'est des limites du Domaine¹, protesta contre cette concession et demanda qu'elle fût révoquée. Dans un acte daté du 10 avril 1680, dressé par M^{re} Romain Becquet, notaire royal de la prévôté de Québec, Boisseau se plaint d'un jugement de l'intendant Duchesneau, exonérant de blâme La Chesnaye et ses associés, et continue en ces termes :

« Le dit Sieur Boisseau . . . présenta requête à Monseigneur du Chesneau, intendant de ce d. païs, le 14^e mars dernier, tendante à ce que la concession de l'isle d'Anticosty par luy accordée conjointement avec Monseigneur le Comte de Frontenac, gouverneur, Lieutenant Général pour le Roy en toute l'estendue de la France Septentrionale, aux d. Lalande et Jolliet², fust revocquée à cause

1. Jugement de l'intendant.

2. La concession de l'île d'Anticosti fut accordée à Louis Jolliet seul; c'est la concession des Isles et Ilets de Mingan qui fut accordée à Lalande et Jolliet.

du grand préjudice que la d. concession pourroit apporter au domaine de Sa Majesté en la traite de Tadoussac . . . Le dit Seigneur Intendant, sans considérer la conséquence de la chose, et le tort que la d. concession d'Anticosty et traite que font les d. Lalande, Jolliet et autres parens du d. Sr de La Chesnaye aux d. Sept-Isles et lieux circonvoisins fait au domaine et ferme de Sa Majesté, a rendu jugement le 29^e du d. mois de mars, par lequel, entre autres choses, il permet au d. Jolliet d'aller habituer la d. isle d'Anticosty, au désir du d. contract de concession; lequel jugement est très préjudiciable au domaine du Roy en ce païs, comme il se peut remarquer en ce que Messieurs les Gouverneurs et intendants qui ont cy devant esté en ce d. païs n'ont voulu donner ny concéder la d. Isle d'Anticosty à aucune personne que ce soit, comme la jugeant très nécessaire pour l'avantage de cette colonie, établissement et conservation du domaine de Sa Majesté, comme estant la Clef de ce d. païs, ce que Sa d. Majesté a aussi très bien recognu, car encore bien qu'il eust voulu gratifier le Sr Desgroiseliens, le retirant du service des Anglais pour le faire venir en ce païs, il ne luy auroit accordé la jouissance de la d. isle d'Anticosty que pour trente ans, sans luy en donner la propriété»

APPENDICE H

LES PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS DE L'ÎLE D'ANTICOSTI

1680

Le titre d'érection et de concession du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti, « située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent », a été émis au mois de mars 1680, par l'intendant Duchesneau, sous le gouvernement de Monsieur de Frontenac, en faveur de Louis Jolliet, comme récompense de sa découverte du pays des Illinois et d'un voyage à la Baie d'Hudson. Ce titre fut ratifié par Louis XIV le 29 mai 1680.

1725

Charles Jolliet sieur d'Anticosty, Jean Jolliet sieur de Mingan, et Claire Jolliet, épouse de Joseph Fleury de la Gorgendière (tous trois enfants de Louis Jolliet et de Claire-Françoise Bissot), héritèrent de l'île d'Anticosty par parties égales indivisibles, ainsi qu'il appert par l'acte de foi et hommage du 12 avril 1725.

A partir de cette date, la question de l'identité des propriétaires de l'île devient fort compliquée. Il serait oiseux d'entrer dans tous les détails que contiennent les actes de foi et hommage à ce sujet. Je note seulement les mutations nécessaires pour établir la filiation.

1779

Conformément à une adjudication du 18 mai 1778, sur « saisie réelle » à la poursuite des héritiers de Joseph Fleury la Gorgendière contre les héritiers de Charles Jolliet d'Anticosty, et de Jeanne Lemelin, et par contrat du 21 janvier 1779, vente a été faite à William Grant, époux de Dame Catherine Fleury de La Gorgendière, des neuf vingtièmes du fief et seigneurie de l'île d'Anticosti.

Par acte passé cinq ans plus tard devant Mtre Berthelet d'Artigny, notaire, le 6 août 1784, monsieur William Grant déclara que l'adjudication de ces neuf vingtièmes devait être tenue comme ayant été faite moitié à lui, un quart à l'honorable Thomas Dunn et un quart à Monsieur Peter Stuart.

Par actes du 17 novembre 1779 et du 1er février 1781, monsieur William Grant fit aussi l'acquisition de portions indivises de l'île d'Anticosti appartenant à un certain nombre d'enfants de Joseph Fleury de la Gorgendière et de Claire Jolliet.

1781

Dans l'acte de foi et hommage du 28 mai 1781, Nicolas, Joseph et François de la Fontaine de Belcourt, François Cugnet, époux de Marie-Joseph de la Fontaine de Belcourt, William Grant, Thomas Dunn, Louis Jolliet et Bissot de la Rivière sont déclarés être seigneurs et propriétaires par indivis de l'île d'Anticosti et des îlets de Mingan.

Le nom de Peter Stuart, co-propriétaire de l'île d'Anticosti, n'apparaît qu'en 1784, ainsi qu'il a été dit plus haut.

1789

Dans un acte passé le 12 décembre 1789, devant Mtre Descheneau, notaire, à Québec, l'honorable William Grant et la baronne douairière de Longueuil (née La

Gorgendière) son épouse, tant en leurs noms que comme représentants des héritiers Fleury d'Eschambault, d'une part; l'honorable Thomas Dunn, de seconde part, et Monsieur Peter Stuart, de troisième part, déclarent qu'ils sont les propriétaires « de presque le total des fiefs et seigneuries de la terre ferme de Mingan¹, des îles et îlets de « Mingan et de l'île d'Anticosti; du total des dits fiefs et « seigneuries sont seulement à distraire les parts et droits « de Monsieur le Baron de Castelneau et Dame son « épouse et du sieur Gilles Belcourt de la Fontaine, absent « de cette province depuis plus de trente ans, *si aucuns « ils ont*, en outre de la partie vendue par Monsieur Joseph « Belcourt de la Fontaine à Monsieur Lymburner en « l'année mil sept cent quatre-vingt-huit. »

Cet acte du 12 décembre 1789, est très important à certain point de vue. Il fait connaître les diverses mutations qui ont mis MM. Grant, Dunn et Stuart en possession de la presque totalité, sinon de la totalité de l'île, et il établit la part de chacun dans cette propriété, savoir: William Grant la moitié, Thomas Dunn un quart, et Peter Stuart l'autre quart.

A partir du commencement du 19^e siècle, aucune personne portant un nom français n'apparaît comme propriétaire de l'île d'Anticosti dans les documents que j'ai pu consulter au département des Terres de la Couronne.

1808

La moitié du fief d'Anticosti, appartenant à la succession vacante de William Grant, fut vendue par le shérif de Québec et adjugée à Patrick Langan, le 30 juillet 1808, pour la somme de £ 175 alors courant.

1. La plage de Mingan avait été concédée en roture, pour certaines fins, et non en Seigneurie. On ne devra pas oublier que les déclarations des actes de foi et hommage étaient sujettes à vérification.

1826

Cette moitié indivise de l'île d'Anticosti passa aux héritiers Langan, savoir: à Madame Forsyth (Charlotte Langan), à Madame Leslie (Julia Langan) et à Madame Johnson (Maria Langan).

Madame Johnson vendit sa part à sa sœur Madame Forsyth par cet acte passé à Québec, le 4 juillet 1826. (McPherson, notaire.)

1831

Déclaration de ce qui précède est faite dans l'acte de foi et hommage du 25 octobre 1831, où il est dit que la moitié indivise de l'île d'Anticosti appartient aux Dames Charlotte et Julia Langan, savoir: les deux tiers de cette moitié à Madame H.-G. Forsyth (Charlotte) et le tiers de cette moitié à Madame James Leslie (Julia).

1837

Dans l'acte de foi et hommage du 9 octobre 1837, les héritiers de Peter Stuart, savoir: Mary Stuart, James-T.-P. Short, se déclarent propriétaires d'un quart indivis de l'île d'Anticosti.

* * *

La suite des mutations relatives à l'île d'Anticosti est donnée dans un jugement rendu par l'honorable juge A.-B. Routhier, président de la Cour supérieure siégeant à la Malbaie (district de Saguenay), portant la date du 22 septembre 1882, et dans les pièces dont suit la liste:

1. Acte de vente par le protonotaire du district de Saguenay à F.-W. Stockwell, portant la date du 10 septembre 1884.

Cette vente a eu lieu en vertu d'un ordre de la Cour supérieure, siégeant au district de Saguenay, portant

la date du 22 septembre 1882 et décrétant la mise en vente par licitation de l'île d'Anticosti.

2. Acte de vente par F.-W. Stockwell au baron Headly d'un tiers indivis de l'île d'Anticosti.
3. Acte de vente par le baron Headly à T.-G. Stockwell du dit tiers indivis de la dite île.
4. Acte de vente de l'île entière, par F.-W. Stockwell et T.-G. Stockwell, à la société dite: « The Governor and Company of the Island of Anticosti », passé à Québec, le 3 Juillet 1888. — Meredith, notaire.
5. Acte de vente du liquidateur de la société « The Governor and Company of the Island of Anticosti » à monsieur Henri-Emile-Anatole Menier, passé à Québec, le 16 décembre 1895. — Campbell, notaire.
6. Testament de monsieur Henri-Emile-Anatole Menier, en date du 29 août 1913, transférant à son frère, Gaston-Emile-Henri, la propriété de l'île. Monsieur Henri-Emile-Anatole décédait le 6 septembre suivant.
7. Acte de vente en date du 29 juillet 1926, par Gaston-Emile-Henri Menier à « Anticosti Corporation », devant E.-G. Meredith, notaire.
8. Acte de vente en date du 1er juin 1932, par « Anticosti Corporation » à « Consolidated Paper Corporation Limited », la propriétaire actuelle, devant E.-G. Meredith, notaire.

* * *

La population de l'île d'Anticosti se compose actuellement d'environ cinq cents personnes demeurant à Port-Menier, ainsi que de gardiens de rivières autour de l'île et de gardiens de phares à l'emploi du gouvernement.

APPENDICE I

« BREVET DE MAISTRE D'HYDROGRAPHIE À QUÉBEC, POUR LE SIEUR JOLLIET »

« Aujourd'huy, trentiesme du mois d'avril 1697, le Roi estant à Versailles, voulant establir une personne expérimentée au fait de l'hydrographie à Québec, en Canada, pour l'enseigner aux officiers du détachement de la marine et aux habitans de la d. ville, et sachant que le Sr Jolliet a l'expérience nécessaire pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne Me. d'hydrographie au d. Québec, pour la d. charge exercer, et jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives y appartenant et aux appointemens qui lui seront ordonnez par les Etats et ordonnances qui seront expédiées pour les dépenses du Pays de Canada. Mande Sa Majesté au Sr Comte de Frontenac, gouverneur, et son Lieutenant Général au d. pays, de faire reconnoistre le d. Jolliet en la d. qualité de Maistre d'Hydrographie de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra, et au Sr de Champigny, Intendant de Justice, Police et Finances, de le faire payer des appointemens qui luy seront ordonnez en la d. qualité. Et pour tesmoignage, etc., etc.

« (Signé) PHÉLYPEAUX. »

APPENDICE J

ACTE DE SÉPULTURE DE DAMOISELLE CLAIRE BISSOT FEMME DE LOUIS JOLLIET

« Le deuxième de Mars 1710 a esté inhumée dans l'église de cette paroisse Damoiselle Claire Bissot, âgée de 54 ans, femme de deffunt le Sieur Louis Jolliet, hydrographe du Roy, laquelle est décédée le premier de ce mois, après avoir reçu les Sacrements de Viatique et d'Extrême-Onction. Son enterrement a été fait par moy, prêtre curé de cette ville de Québec, soussigné, en présence de Mre Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, Gouverneur général pour le Roy en ce pays, et de Mre Jaque Raudot, Intendant de cette Nouvelle-France.

« (Signé) POCQUET. »

(Archives paroissiales de N.-D. de Québec.)

APPENDICE K

ERNEST GAGNON

(1834-1915)

NOTES ET TÉMOIGNAGES

Nous ne pourrions nous résoudre à mettre le point final à cette quatrième édition du LOUIS JOLLIET d'Ernest Gagnon sans en consacrer les dernières pages à la très douce mémoire de l'auteur. Nous empruntons la majeure partie de ces « Notes et témoignages » aux *Pages Choisies* éditées à la Librairie Garneau (Québec) en 1917, un peu plus d'un an après la mort de monsieur Gagnon, et précédées d'une « notice biographique », écrite par Sir Thomas Chapais, et d'une étude de monsieur l'abbé Elie-J. Auclair: « Ernest Gagnon, homme de bon conseil ». *Amicitia pares aut invenit aut facit*... La vénérable personnalité de ces deux amis de monsieur Gagnon permet aisément, paraît-il, à ceux qui ne l'ont pas connu, de se faire une juste idée de sa séduisante et modeste gentilhommérie.

Sir Thomas Chapais (18 mars 1916):

Monsieur Frédéric-Ernest-Amédée Gagnon naquit à la Rivière-du-Loup — aujourd'hui Louiseville — dans le district des Trois-Rivières, le 7 novembre 1834.

Son père, Monsieur Charles-Edouard Gagnon, né en 1800, était notaire, et faisait honneur à sa profession. Il avait épousé à Blairfindie (L'Acadie), le 20 juin 1826, Mademoiselle Julie-Jeanne Durand, fille du colonel Marin-François Durand, propriétaire et sous-collecteur des douanes à Plattsbourg, et de Bernardine Saily.

La lignée paternelle de M. Ernest Gagnon était l'une des plus anciennes du Canada. Il descendait directement de Mathurin Gagnon qui, avec ses deux frères, Jean et Pierre, était venu de Tourouvre, dans le Perche, avant 1640, s'établir au Château-Richer, près de Québec.

« Il y a plus de deux siècles et demi, a-t-il écrit lui-même dans un brochure intime, que mon ancêtre paternel, Mathurin Gagnon, vint se fixer en pleine forêt canadienne, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, et y fonda une famille d'habitants, cultivateurs du sol. Mes ancêtres paternels ont donc connu les vicissitudes des commencements de la colonie et de cette période désignée sous le nom de « temps héroïque du Canada ».

Les liens qui rattachaient à la France la famille de M. Gagnon étaient multiples. Sa grand'mère paternelle, en effet — la mère de son père, M. Charles-Edouard Gagnon — était Marie-Reine Rimbault, fille de Madeleine Sicard de Rives et du docteur François Rimbault, chirurgien français, né à Toulon, qui était venu se fixer au Canada et avait exercé longtemps sa profession aux Trois-Rivières.

Par sa mère, M. Gagnon touchait encore de plus près à la France. Son aïeul maternel, Marin-François Durand, était né à Caen, en Normandie, et Bernardine Saily, fille de Pierre Maire « sieur de Saily », était née à Larzicourt, en Champagne. Ce dernier faisait partie du corps des gardes de la reine Marie-Antoinette. Sa femme, Eléonore Caillat, était fille de Jean-Claude Caillat, avocat au Parlement et agent fiscal de la baronnie de Larzicourt. Un portrait de famille la représente à l'âge de vingt ans, dans le costume qu'elle portait au sacre de Louis XVI à Reims.

M. Ernest Gagnon était le cinquième enfant de M. Charles-Edouard Gagnon. Ses premières années s'écou-

lèrent dans son village natal, à Louiseville. A l'école primaire de l'endroit, il fut un élève assidu et laborieux. Le grand événement de son enfance paraît avoir été l'arrivée d'un piano au logis paternel. Son premier contact avec l'harmonieux instrument le plongea dans l'extase. On le trouva, un soir, couché sur le tapis, la tête appuyée sur les pédales. Sa vocation artistique se dessinait déjà.

A douze ans, il fut envoyé au collège de Joliette, où il fit ses études littéraires. Puis il alla continuer à Montréal des études musicales commencées avec succès. Trois ans plus tard, en 1853, il devenait organiste de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Québec. Il n'était âgé que de dix-neuf ans.

Lorsque l'école normale Laval fut fondée, en 1857, il y fut nommé professeur de musique. Dans l'automne de la même année, il partait pour la France, afin de s'y perfectionner dans l'art vers lequel sa vie semblait définitivement orientée. Dans son livre *Choses d'Autrefois*, M. Gagnon nous a donné d'intéressantes réminiscences de son séjour dans la capitale française en 1857 et 1858. « C'était après la guerre de Crimée, un peu avant la guerre d'Italie; Napoléon III était dans tout l'éclat de son règne. Paris, qu'il avait en partie transformé, était plus que jamais la ville enchantée. » Un certain nombre de Canadiens y étaient alors de passage entre autres MM. les abbés Thomas-Etienne Hamel, Louis Beaudet et Cyrille Legaré, du Séminaire de Québec, MM. Georges Desbarats, Hector Verret, J.-D. Brousseau, Joseph Perrault, etc. Arthur Buies était à ce moment élève du lycée Saint-Louis. Le jeune musicien — il n'avait que vingt-quatre ans — très studieux et très sédentaire, était presque toujours chez lui, numéro 7, rue Voltaire, et ses compatriotes s'y donnaient souvent rendez-vous. Un des épisodes amusants de son séjour à Paris fut sa visite chez le grand maestro Rossini, en compagnie de son ami, M. Georges Desba-

rats. Il nous l'a raconté lui-même avec une verve charmante.

Monsieur Gagnon eut pour professeur d'harmonie M. Auguste Durand et prit des leçons de piano de MM. Henri Herz et Gorla. Au printemps de 1858, il fit un voyage d'Italie, la patrie des beaux-arts, qui lui laissa des souvenirs enchanteurs.

De retour au pays, M. Ernest Gagnon reprit ses fonctions d'organiste à Saint-Jean-Baptiste. En 1864, il allait occuper le même poste à la cathédrale de Québec, où il demeura jusqu'en 1876.

Son talent mûri avait pris toute son ampleur, et ses auditeurs, survivants de cette époque, nous disent encore l'impression profonde que produisait son exécution si brillante, à la fois pleine d'âme et de virtuosité.

En 1865, il publia son recueil *Chansons populaires du Canada*, qui lui fit une grande réputation. En 1873, il fit en Europe un second voyage, au cours duquel il envoya au *Courrier du Canada*, dont il était devenu le collaborateur régulier, des lettres spirituelles et charmantes, où son talent littéraire s'affirmait brillamment. Elles furent mises en brochure sous le titre de *Lettres de Voyage*.

En 1875, M. Gagnon acceptait les fonctions de secrétaire particulier de l'honorable M. de Boucherville, premier ministre de la province de Québec. L'année suivante, il était nommé secrétaire du ministère des travaux publics, et pendant près de trente ans il manifesta, dans l'accomplissement de ses devoirs ardues, la plus parfaite compétence. Au mois de septembre 1907 il prenait une retraite bien méritée.

Monsieur Ernest Gagnon a été le fondateur de l'Académie de Musique de Québec, et l'un des premiers organisateurs de l'Union Musicale de notre ville. Il était membre

correspondant de la Société des Compositeurs de Musique de Paris, licencié du *Dominion College of Music*, officier de l'Instruction publique de France, docteur ès lettres de l'Université Laval. Il avait été élu membre de la Société Royale du Canada en 1903.

Il avait épousé en premières noces Mademoiselle Caroline Nault, fille aînée de feu le docteur J.-Z. Nault, professeur à l'Université Laval, et en deuxième noces Mademoiselle Emma Cimón, fille de feu M. Hubert Cimon, négociant de la Malbaie (comté de Charlevoix). Deux filles, Blanche et Alice, sont les dernières survivantes des enfants nés de son premier mariage ¹.

Depuis deux ou trois ans, la santé de M. Ernest Gagnon avait commencé à décliner.

Ses amis voyaient avec tristesse ses forces décroître. Il avait dépassé sa quatre-vingtième année. Le beau et noble vieillard conservait toujours les merveilleuses qualités de son esprit; mais tout son organisme physique s'affaissait lentement. Il s'éteignit, après quelques jours de maladie, le 15 septembre 1915.

Celui dont nous venons de tracer cette rapide et incomplète esquisse biographique fut pour nous un ami bien cher, et nous éprouvons une satisfaction douloureuse à redire l'admiration très vive et l'affection très profonde que nous lui avons vouées. M. Ernest Gagnon, en disparaissant d'au milieu de nous, a laissé un vide difficile à combler. Il occupait une place à part parmi l'élite de nos hommes distingués. Bien peu réunissaient au même degré autant de dons différents. Il fut en même temps l'artiste le plus délicat, et le plus accompli modèle du parfait officier public. Il avait à la fois l'imagination et le jugement, l'enthousiasme et la pondération, le culte de l'idéal et le sens

1. Mademoiselle Alice est décédée en 1935.

des réalités. Rarement est-il donné de pouvoir admirer un plus heureux équilibre des facultés imaginatives et des facultés rationnelles. Et c'était cette harmonie merveilleuse qui constituait surtout sa supériorité intellectuelle et morale, à laquelle on a rendu un juste hommage devant sa tombe entr'ouverte.

Rien de plus étonnant que la formation et le développement de son esprit. Jeté très jeune dans la vie active et l'exercice de l'art musical, après des études classiques qu'il eût voulu prolonger davantage, il réussit cependant à se donner, à travers les plus absorbantes occupations, une instruction générale qui, par les lectures, par les voyages, par le commerce avec des sommités intellectuelles, finit par devenir une très ample érudition. M. Gagnon, avec son incomparable modestie, eût souri, si on l'eût appelé érudit. Et cependant il l'était, dans toute la vérité de l'acception. Histoire, poésie, art, critique, il pouvait parler pertinemment de tout, et bien des fois des étrangers de marque sortirent d'une conversation avec lui émerveillés de l'étendue de ses connaissances. Le secret de cette instruction si remarquable, c'était la puissance intuitive dont il était doué. Il avait une aptitude prodigieuse à tout saisir, à tout comprendre, et à tout retenir.

Mais l'érudition seule n'eût pas fait de lui ce qu'il a été surtout. Hâtons-nous de nommer sa faculté maîtresse, celle qu'il a possédée plus qu'aucun Canadien peut-être : le goût. M. Gagnon fut l'homme de goût par excellence, goût sûr, éclairé, j'allais dire infaillible. Goût artistique, goût littéraire, voilà ce qui faisait de lui le meilleur des critiques et plus sûr des conseillers, nous tenons à lui en rendre ici un reconnaissant témoignage. L'emphase, l'outrance, l'incorrection, l'obscurité, le maniérisme, trouvaient en lui un censeur clairvoyant et sincère.

S'il eût voulu se consacrer à la critique littéraire, il eût tenu ici facilement le sceptre dans ce domaine si important de la littérature contemporaine.

Les devoirs officiels de M. Gagnon ne lui ont pas permis d'écrire autant que son inclination l'y eût induit. Cependant, il laisse une œuvre relativement considérable. On a tout dit sur son volume *Chansons populaires du Canada*, que l'on peut appeler, dans son genre, un monument national, et qui a révélé à la France, plus que bien d'autres manifestations peut-être, le fait merveilleux de la survivance française au Canada. *Le Château Saint-Louis*, *Louis Jolliet, Pages d'Histoire: Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullongne*, sont des livres d'histoire qui resteront. *Choses d'Autrefois* et *Feuilles volantes* sont pleins d'un charme pénétrant.

Le charme! Il émanait spontanément de cette parole vive et spirituelle, de cette urbanité facile et attirante dont la séduction s'exerçait sur tous ceux qui venaient en relations avec cet homme si parfaitement distingué. Ce charme était le reflet non seulement d'un esprit exquis, mais d'un noble cœur et d'une belle âme. Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître intimement notre regretté concitoyen attesteront la vérité de cet hommage. Elévation de pensée, droiture de caractère, délicatesse de sentiment, culte de l'honneur, ils ont pu admirer en lui toutes ces qualités à un degré suréminent. Avons-nous besoin d'ajouter que M. Gagnon était un chrétien admirable, un croyant humble et fidèle, qui a vécu inaltérablement sa foi durant toute sa longue et belle carrière vouée au devoir et à la vertu.

L'abbé Elie-J. Auclair (1er mai 1916) :

... Le conseiller municipal, comme l'artiste et l'écrivain, fut, en même temps qu'un administrateur zélé et honnête, un fervent du culte de l'histoire et de son en-

seignement par les faits. C'est à lui, a-t-on raconté, que la bonne cité de Champlain doit d'avoir, pour dénommer ses rues, plusieurs de nos plus beaux noms historiques: *Hébert, Couillard, Charlevoix, Garneau, Ferland*. Quelle heureuse idée et qu'elle nous emporte loin des mesquines conceptions de certains édiles, qui baptisent pompeusement et sottement du nom de leurs fils ou de leurs filles les rues qui s'ouvrent pendant leur administration! Toute sa vie, du reste, Ernest Gagnon contribua pour une large part à honorer la mémoire des hommes illustres de notre histoire. C'est à ses observations et à ses études qu'on doit l'érection du monument *Cartier-Brébeuf*, au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet.

Il prit une part très active à l'organisation des inoubliables fête du monument Champlain. C'est lui qui choisit le site du monument Montcalm — l'un des plus artistiques de Québec — l'endroit même où le grand vaincu, chevauchant sur ce qui est aujourd'hui la Grande Allée, fut frappé d'une balle mortelle. L'œuvre encore inachevée du Monument de la foi, au Rond-de-Chaînes, sur la Place d'Armes, là où s'élevait jadis la première église des Récollets, eut une large part de ses sollicitudes éclairées; il était vice-président du comité qui se réunissait chez lui¹. A Montréal, nous lui devons la très belle inscription du monument Jeanne Mance, devant l'Hôtel-Dieu.

*Ernest Gagnon et notre hymne national*¹.

«... C'est en 1880, à l'occasion d'une célébration exceptionnellement solennelle de la fête de Saint-Jean-Baptiste à Québec — célébration au cours de laquelle il y eut une convention nationale » des Canadiens et des Acadiens du Canada et des Etats-Unis — que l'artiste-musicien Calixa Lavallée composa la mélodie du chant

1. Extraits d'une lettre de l'auteur à Armand La Vergne, datée du 5 janvier 1907, et conservée aux Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal.

national *O Canada, terre de nos aïeux* . . . C'est à ma demande qu'il écrivit cette mélodie, ainsi que quatre ou cinq autres de facture différente, pour servir également d'air national. Je choisis l'hymne qui est devenu si populaire et je priai l'honorable juge Routhier de composer des paroles pour adapter à cette musique. Ordinairement, on procède tout autrement. Je donnai à monsieur Routhier quelques indications ressortant de la musique de monsieur Lavallée et le poète s'exécuta avec autant de facilité que le compositeur.

Il y a quelque temps, monsieur le juge Routhier me dit :

— Savez-vous qu'il y a un vers dont vous êtes l'auteur dans ce chant national ?

— Mais non, je ne crois pas.

— Le premier vers est de vous. En me remettant la musique de Lavallée, vous me dites : « Vous pourriez commencer comme ceci : *O Canada, terre de nos aïeux* . . . , puis continuer par un vers de dix pieds, même rime ; viendrait ensuite un vers de huit pieds avec rime féminine . . . etc.

— Eh bien, repris-je, votre pièce est parfaite ; seul le premier vers que vous me dites être de moi, laisse à désirer par rapport à la musique. Dans ce vers : *O Canada, terre de nos aïeux*, la dernière syllabe du mot *terre* qui devrait être sourde, se chante sur un temps fort . . . *terre de nos aïeux*. Il vaudrait mieux chanter . . . *pays de nos aïeux*. *Terre de nos aïeux*, est plus noble que *pays de nos aïeux*, mais *pays* conviendrait mieux à cause des exigences rythmiques de la musique. Je vous signale ce petit défaut en me frappant la poitrine, puisque c'est moi qui suis le coupable . . . » Mademoiselle Blanche Gagnon, qui nous communique cet intéressant document, ajoute :

« Trois semaines avant la mort d'Ernest Gagnon, un nouveau piano entra dans son salon. En ces jours-là où tout prenait pour les siens le sens d'un adieu, on se demandait,

autour de lui, par quelle musique il en consacrerait les touches... Sa main alors tremblante se raffermi au contact du clavier, et ce fut avec une intense expression qu'il fit vibrer son très cher *O Canada*. »

*Sept « paroles » d'Ernest Gagnon... à retenir*¹.

On me prie de dire quelques mots — quelques mots seulement — sur le présent et l'avenir de mes compatriotes canadiens-français; je réponds par sept « paroles », comme les sagamos de jadis:

1. Nous avons de respectables traditions que nous devons nous efforcer de conserver. Gardons fidèlement — avec notre langue, rempart de notre foi — les habitudes de politesse et d'honnêteté des bonnes, religieuses et nombreuses familles de nos campagnes canadiennes. La politesse chez les enfants est l'indice de la valeur morale des parents.

2. Dans nos villes, les adolescents — jeunes garçons et jeunes filles — échappent beaucoup trop à toute surveillance. On suit sur ce point les usages américains. C'est un signe de décadence attristant.

3. Il est urgent de combattre partout le luxe et l'ivrognerie. Les hommes et les femmes qui s'y emploient font œuvre méritoire. Il faut aussi se méfier du mauvais théâtre et de la mauvaise presse. Ce sont des fléaux dont on ne semble pas comprendre suffisamment de danger.

4. Il y aurait un certain enseignement technique à créer, ou plutôt à développer davantage parmi nous, pour la formation d'ingénieurs, de métallurgistes, de mécaniciens et d'autres spécialistes. N'oublions pas ce-

1. *Pages Choisies*, pp. 326-328.

pendant que l'agriculture doit toujours avoir le pas sur l'industrie.

5. Tout homme aspirant à la députation devrait posséder quelques notions préalables de science sociale et d'économie politique. En est-il ainsi?

6. Politiquement, l'annexion aux Etats-Unis est la meilleure carte que nous ayons dans notre jeu. Et c'est la carte qu'il ne faut pas jouer! Ce serait de la dernière imprudence. Jusqu'à présent, nous nous sommes bien trouvés d'avoir suivi les conseils de nos évêques dans les moments difficiles de notre existence nationale. Que l'expérience du passé nous serve de règle pour l'avenir.

7. Favorisons la colonisation par les enfants du pays. Notre jeune nationalité y gagnera en force numérique sans perdre de son homogénéité, et il lui sera donné de réaliser de grandes espérances. J'ai foi en nos destinées parce que j'ai foi en nos classes rurales.

Voilà mes sept sept « paroles ». Je regrette de ne pouvoir y ajouter sept colliers d'ésurgni — rassade ou wampum.

APPENDICE L

Composé par Louis Fréchette et lu par l'auteur lors de la célébration, à l'Université Laval, du 200e anniversaire de la découverte du Mississipi; ce poème a depuis été inséré dans *La Légende d'un Peuple*.

J O L L I E T

Le grand fleuve dormait couché dans la savane.
Dans les lointains brumeux passaient en caravane
De farouches troupeaux d'élan et de bisons.
Drapé dans les rayons de l'aube matinale,
Le désert déployait sa splendeur virginale
Sur d'insondables horizons.

Juin brillait. Sur les eaux, dans l'herbe des pelouses,
Sur les sommets, au fond des profondeurs jalouses,
L'Été fécond chantait ses sauvages amours.
Du Sud. à l'Aquilon, du Couchant à l'Aurore,
Toute l'immensité semblait garder encore
La majesté des premiers jours.

Travail mystérieux! les rochers aux fronts chauves,
Les pampas, les bayous, les bois, les antres fauves,
Tout semblait tressaillir sous un souffle effréné;
On sentait palpiter les solitudes mornes,
Comme au jour où vibra, dans l'espace sans bornes,
L'hymne du monde nouveau-né.

L'Inconnu trônait là dans sa grandeur première.
Splendide, et tacheté d'ombres et de lumière,
Comme un reptile immense au soleil engourdi,
Le vieux Meschacébé, vierge encor de servage,
Déployait ses anneaux de rivage en rivage
Jusques aux golfes du Midi.

Echarpe de Titan sur le globe enroulée,
Le grand fleuve épanchait sa nappe immaculée
Des régions de l'Ourse aux plages d'Orion,
Baignant la steppe aride et les bosquets d'orange,
Et mariant ainsi dans un hymen étrange
L'Equateur au Septentrion.
Fier de sa liberté, fier de ses flots sans nombre,

Fier des grands bois mouvants qui lui versent leur ombre,
Le roi-des-Eaux n'avait encore, en aucun lieu
Où l'avait promené sa course vagabonde,
Déposé le tribut de sa vague profonde,
Que devant le soleil et Dieu! . . .

Jolliet! Jolliet! quel spectacle féérique
Dut frapper ton regard, quand ta nef historique
Bondit sur les flots d'or du grand fleuve inconnu!
Quel sourire d'orgueil dut effleurer ta lèvre!
Quel éclair triomphant, à cet instant de fièvre,
Dut resplendir sur ton front nu!

Le voyez-vous, là-bas, debout comme un prophète,
L'œil tout illuminé d'audace satisfaite,
La main tendue au loin vers l'Occident bronzé,
Prendre possession de ce domaine immense,
Au nom du Dieu vivant, au nom du roi de France,
Et du monde civilisé?

Puis, bercé par la houle, et bercé par ses rêves,
 L'oreille ouverte aux bruits harmonieux des grèves,
 Humant l'âcre parfum des grands bois odorants,
 Rasant les flots verts et les dunes d'opale,
 De méandre en méandre, au fil de l'onde pâle,
 Suivre le cours des flots errants!

A son aspect, du sein des flottantes ramures,
 Montait comme un concert de chants et de murmures;
 Des vols d'oiseaux marins s'élevaient des roseaux,
 Et, pour montrer la route à la pirogue frêle,
 S'enfuyaient en avant, traînant leur ombre grêle
 Dans le pli lumineux des eaux.

Et pendant qu'il allait voguant à la dérive,
 On aurait dit qu'au loin les arbres de la rive,
 En arceaux parfumés penchés sur son chemin,
 Saluaient le héros dont l'énergique audace
 Venait d'inscrire encor le nom de notre race
 Aux fastes de l'esprit humain!

O grand Meschacébé! — voyageur taciturne,
 Bien des fois, aux rayons de l'étoile nocturne,
 Sur tes bords endormis je suis venu m'asseoir;
 Et là, seul et rêveur, perdu sous les grands ormes,
 J'ai souvent du regard suivi d'étranges formes
 Glissant dans les brumes du soir.

Tantôt je croyais voir, sous les vertes arcades,
 Du fatal De Soto passer les cavalcades
 En jetant au désert un défi solennel;
 Tantôt c'était Marquette errant dans la prairie,
 Impatient d'offrir un monde à sa patrie,
 Et des âmes à l'Éternel.

Parfois, dans le lointain, ma prunelle trompée
Croyait voir de La Salle étinceler l'épée,
Et parfois, morne essaim sortant je ne sais d'où,
Devant une humble croix — ô puissance magique!
De farouches guerriers à l'œil sombre et tragique
Passer en pliant le genou!

Et puis, berçant mon âme aux rêves des poètes,
J'entrevois aussi de blanches silhouettes,
Doux fantômes flottant dans le vague des nuits:
Atala, Gabriel, Chactas, Evangeline,
Et l'ombre de René, debout sur la colline,
Pleurant ses éternels ennuis.

Et j'endormais ainsi mes souvenirs moroses . . .
Mais de ces visions poétiques et roses
Celle qui plus souvent venait frapper mon œil,
C'était, passant au loin dans un reflet de gloire,
Ce hardi pionnier dont notre jeune histoire
Redit le nom avec orgueil.

Jolliet! Jolliet! deux siècles de conquêtes,
Deux siècles sans rivaux ont passé sur nos têtes,
Depuis l'heure sublime, où, de ta propre main,
Tu jetas d'un seul trait sur la carte du monde
Ces vastes régions, zone immense et féconde,
Futur grenier du genre humain!

Deux siècles sont passés depuis que ton génie
Nous fraya le chemin de la terre bénie
Que Dieu fit avec tant de prodigalité,
Qu'elle garde toujours dans les plis de sa robe,
Pour les déshérités de tous les points du globe,
Du pain avec la liberté!